$oldsymbol{lpha}$ 

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **INSTITUT NATIONAL** DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**PARIS** 

(11) No de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

(21) Nº d'enregistrement national :

01 13050

2 830 542

<sup>(51)</sup> Int Cl<sup>7</sup>:**D 04 H 11/08**, D 04 H 18/00 // B 60 N 3/04

### **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

Α1

- **22) Date de dépôt :** 10.10.01.
- <sup>30</sup>) Priorité :

- (71) **Demandeur(s)** : *CENTRE D'ETUDES ET RECHER-*CHE POUR L'AUTOMOBILE (CERA) Société par actions simplifiée - FR.
- Date de mise à la disposition du public de la demande : 11.04.03 Bulletin 03/15.
- 59 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule
- 60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- (72) Inventeur(s): RENAULD JEAN PAUL.
- (73) Titulaire(s) :
- (74) **Mandataire(s)**: BOUJU DERAMBURE BUGNION SA.

PROCEDE DE FABRICATION D'UNE MOQUETTE AIGUILLETEE.

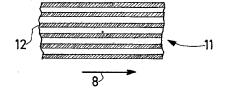
L'invention concerne un procédé de fabrication d'une moquette aiguilletée comprenant les étapes consistant à:

- former une nappe de fibres (6),

- déplacer cette nappe (6) sensiblement parallèlement à son plan par rapport à un ensemble d'aiguilles à crans (5)

disposées sur au moins une planche (3, 4),
- animer lesdites aiguilles (5) d'un mouvement alternatif sensiblement perpendiculaire au plan de la nappe (6) afin que les crans des aiguilles (5) entremêlent les fibres de la nappe (6), les extrémités d'au moins certaines fibres venant en saillie dudit plan, de manière à former, sur une surface de la nappe (6), des bandes de fibres saillantes qui s'éten-

dent sensiblement parallèlement entre elles, dans lequel les aiguilles (5) sont disposées sur une planche (3, 4) en groupes d'aiguilles s'étendant sensiblement suivant la direction de défilement de la nappe (6), chacun desdits groupes étant destiné à former une bande s'étendant dans la direction de défilement de la nappe (6), la largeur d'un groupe d'aiguilles étant sensiblement égale à la largeur de la bande à former, deux groupes d'aiguilles adja-cents étant espacés l'un de l'autre suivant la direction perpendiculaire à la direction de défilement de la nappe (6) d'une distance égale à la distance entre les deux bandes formées par lesdits groupes.





L'invention concerne un procédé de fabrication d'une moquette aiguilletée.

Cette moquette est destinée par exemple à être placée dans l'habitacle d'un véhicule automobile.

5

On connaît déjà, notamment du document FR-2 794 144, des procédés d'aiguilletage permettant d'obtenir une moquette aiguilletée d'aspect texturé en bandes parallèles.

10

Dans ce type de procédé, une nappe de fibres est déplacée sensiblement parallèlement à son plan par rapport à un ensemble d'aiguilles à crans, et les aiguilles sont animées d'un mouvement alternatif sensiblement perpendiculairement au plan de la nappe afin que les crans des aiguilles entremêlent les fibres de la nappe, les extrémités d'au moins certaines fibres venant en saillie dudit plan de manière à former des bandes de fibres saillantes sensiblement parallèles entre elles sur une surface de la nappe.

20

15

Pour la mise en œuvre de ce procédé, on utilise typiquement des planches d'aiguilles sur lesquelles les aiguilles sont disposées de façon aléatoire, les bandes de fibres saillantes étant formées perpendiculairement à la direction de défilement de la nappe.

Pour obtenir une moquette d'aspect désiré, il est alors nécessaire de procéder à un réglage relatif de la vitesse de défilement de la nappe et de la fréquence du mouvement alternatif des aiguilles.

25

Dans de tels procédés, notamment du fait de la formation des bandes perpendiculairement à la direction de défilement de la nappe, la vitesse de défilement de la nappe est faible, typiquement de l'ordre de 3 mètres par minute, ce qui induit une productivité faible et donc des coûts de fabrication importants.

30

Pour pallier ces inconvénients, l'invention propose un procédé permettant de former des bandes de fibres saillantes parallèlement à la direction de défilement de la nappe, en utilisant des planches d'aiguilles spécifiques.

La mise en œuvre de ce procédé permet ainsi de former des bandes de fibres saillantes avec une vitesse de défilement de la nappe élevée, de l'ordre de 15 mètres par minute.

Ce procédé permet d'obtenir des moquettes aiguilletées présentant un aspect rayé, à moindre coût, et ce sans réglage complexe de la vitesse de défilement de la nappe par rapport à la fréquence du mouvement alternatif des aiguilles.

A cet effet, l'invention propose un procédé de fabrication d'une moquette aiguilletée comprenant les étapes consistant à :

former une nappe de fibres,

10

15

20

25

30

- déplacer la nappe sensiblement parallèlement à son plan par rapport à un ensemble d'aiguilles à crans disposé sur au moins une planche.
- animer lesdites aiguilles d'un mouvement alternatif sensiblement perpendiculaire au plan de la nappe afin que les crans des aiguilles entremêlent les fibres de la nappe, les extrémités d'au moins certaines fibres venant en saillie dudit plan, de manière à former, sur une surface de la nappe, des bandes de fibres saillantes qui s'étendent sensiblement parallèlement entre elles,

dans lequel les aiguilles sont disposées sur une planche en groupes d'aiguilles s'étendant sensiblement suivant la direction de défilement de la nappe, chacun desdits groupes étant destiné à former une bande s'étendant dans la direction de défilement de la nappe, la largeur d'un groupe d'aiguilles étant sensiblement égale à la largeur de la bande à former, deux groupes d'aiguilles adjacents étant espacés l'un de l'autre suivant la direction perpendiculaire à la direction de défilement de la nappe d'une distance égale à la distance entre les deux bandes formées par lesdits groupes.

D'autres objets et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui suit, faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 représente de façon schématique une aiguilleteuse de l'art antérieur vue de côté ;
- la figure 2 est une vue de dessous d'une planche d'aiguilles utilisée lors de la mise en œuvre du procédé selon l'invention; et
  - la figure 3 est une vue de dessus d'une moquette obtenue par la mise en œuvre d'un mode de réalisation du procédé selon l'invention.

Le procédé selon l'invention utilise une aiguilleteuse 1 classique telle que représentée sur la figure 1.

10

15

20

25

30

L'aiguilleteuse 1 comprend notamment une brosse 2, deux planches à aiguilles 3 et 4 sur lesquelles sont disposées des aiguilles à crans 5 et des moyens pour faire défiler une nappe de fibres 6. En outre, un débourreur 7 constitué par une plaque perforée est disposé entre la brosse 2 et les planches à aiguilles 3 et 4.

Pour obtenir une moquette aiguilletée présentant des motifs formés de bandes parallèles, une nappe de fibres 6 est amenée entre la brosse 2 et le débourreur 7 pour être déplacée par les moyens de défilement.

Cette nappe de fibres 6 a été formée préalablement, de façon connue, avec des caractéristiques techniques définies en fonction de l'utilisation finale de la moquette.

La nappe de fibres 6 est avancée suivant la direction de la flèche 8 sous les aiguilles à crans 5. Le défilement de la nappe 6 dans la direction de la flèche 8 se fait en continu.

Dans le mode de réalisation représenté, les planches 3, 4 portant les aiguilles sont disposées parallèlement à la nappe de fibres 6. En variante, l'aiguilleteuse 1 peut comprendre une ou plus de deux planches à aiguilles, éventuellement positionnées différemment par rapport à la nappe.

Les planches 3 et 4 sont agencées pour être animées par tout moyen convenable d'un mouvement alternatif vertical dans la direction de la double flèche 9, perpendiculairement à la nappe de fibres 6.

5

Au cours de ce mouvement alternatif, les extrémités des aiguilles 5 traversent la nappe 6 de part en part et entraînent les fibres qui se trouvent ainsi entremêlées et en saillie par rapport au plan de la nappe 6. Le débourreur 7 a pour fonction de permettre le passage des aiguilles 5 tout en empêchant l'arrachement des fibres de la nappe lors de la remontée des aiguilles.

Pour permettre l'entremêlement des fibres de la nappe 6, les extrémités des aiguilles 5 peuvent comprendre des barbes comme représenté sur la figure 1,

ou des fourches.

15

10

On obtient de cette manière une moquette formée d'une nappe sur laquelle certaines fibres sont saillantes, c'est-à-dire que leurs extrémités sont dressées par rapport au plan de la nappe.

20

Pour obtenir une moquette présentant un aspect rayé, les fibres saillantes doivent former des bandes sensiblement parallèles entre elles sur une surface de la nappe.

25

A cet effet, les aiguilles 5 sont disposées sur les planches 3, 4 en groupes d'aiguilles. Ces groupes d'aiguilles forment chacun une bande suivant la direction parallèle à la direction de défilement de la nappe, chaque groupe s'étendant sensiblement parallèlement à la direction de défilement de la nappe.

30

La largeur d'un groupe d'aiguilles est prévue pour être sensiblement égale à la largeur de la bande de fibres saillantes à former sur la nappe.

En outre, et suivant la direction perpendiculaire à la direction de défilement de la nappe 6, la distance entre deux groupes d'aiguilles adjacents est prévue pour

être égale à la distance que l'on souhaite obtenir entre les deux bandes adjacentes de fibres saillantes formées par ces groupes.

La figure 2 représente, selon un mode de réalisation particulier, une planche 3, 4 sur laquelle chaque groupe d'aiguilles comprend une seule rangée 10 d'aiguilles 5 alignées selon la direction 8 de défilement de la nappe 6.

Selon un autre mode de réalisation, non représenté, un groupe d'aiguilles peut comprendre plusieurs rangées 10 d'aiguilles parallèles entre elles, le nombre de rangées étant fonction de la largeur de la bande à former.

Un groupe d'aiguilles peut également être formé d'aiguilles 5 disposées de façon non alignée, à condition que la largeur de ce groupe et la distance (a) le séparant d'un groupe adjacent soient respectivement sensiblement égales à la largeur de la bande correspondante à former, et à la distance la séparant de la bande adjacente.

Ainsi, l'utilisation de planches d'aiguilles spécifiques permet d'obtenir, sur la surface de la nappe, des bandes de fibres saillantes parallèlement à la direction de défilement de la nappe. Il est par conséquent possible, lors de la mise en œuvre du procédé, de faire défiler la nappe avec une vitesse élevée, typiquement de l'ordre de 15 mètres par minute.

La figure 3 représente une moquette 11 obtenue par la mise en œuvre d'un mode de réalisation du procédé selon l'invention.

Ce mode de réalisation conduit à des moquettes dont les bandes de fibres saillantes 12 s'étendent de façon rectiligne et continue, parallèlement à la direction de défilement 8 de la nappe.

A cet effet, lors de la réalisation de la moquette, la position relative de la nappe 6 et des planches 3, 4 est fixée.

30

5

10

15

20

25

Selon un mode de réalisation de l'invention, on peut également superposer des nappes de fibres de couleurs différentes de sorte à former des motifs colorés sur la moquette.

- De manière générale, les moyens de défilement de la nappe et les moyens animant les planches à aiguilles sont réglables indépendamment en fonction de la densité et de l'épaisseur des bandes désirées.
- Par exemple, à vitesse de défilement de la nappe constante, une fréquence du mouvement alternatif des aiguilles relativement rapide permettra d'obtenir une moquette dont la densité des fibres saillantes est importante.

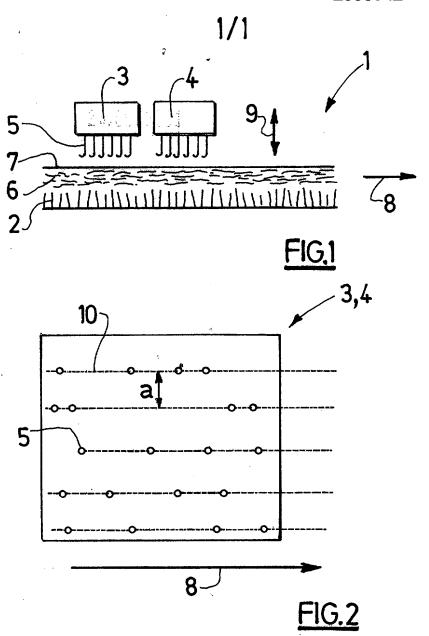
#### REVENDICATIONS

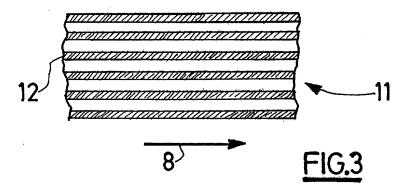
- 1. Procédé de fabrication d'une moquette aiguilletée comprenant les étapes consistant à :
- 5 former une nappe de fibres (6),

25

30

- déplacer cette nappe (6) sensiblement parallèlement à son plan par rapport à un ensemble d'aiguilles à crans (5) disposées sur au moins une planche (3, 4),
- animer lesdites aiguilles (5) d'un mouvement alternatif sensiblement perpendiculaire au plan de la nappe (6) afin que les crans des aiguilles (5) entremêlent les fibres de la nappe (6), les extrémités d'au moins certaines fibres venant en saillie dudit plan, de manière à former, sur une surface de la nappe (6), des bandes de fibres saillantes qui s'étendent sensiblement parallèlement entre elles,
- caractérisé en ce que les aiguilles (5) sont disposées sur une planche (3, 4) en groupes d'aiguilles s'étendant sensiblement suivant la direction de défilement de la nappe (6), chacun desdits groupes étant destiné à former une bande s'étendant dans la direction de défilement de la nappe (6), la largeur d'un groupe d'aiguilles étant sensiblement égale à la largeur de la bande à former, deux groupes d'aiguilles adjacents étant espacés l'un de l'autre suivant la direction perpendiculaire à la direction de défilement de la nappe (6) d'une distance égale à la distance entre les deux bandes formées par lesdits groupes.
  - Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'un groupe d'aiguilles comprend une ou plusieurs rangées (10) d'aiguilles alignées selon la direction de défilement de la nappe (6).
    - 3. Procédé selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la nappe de fibres (6) et les planches (3, 4) sont animées d'un mouvement relatif agencé pour former des bandes de fibres saillantes continues.
    - 4. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que des nappes de fibres de couleurs différentes sont superposées.







4

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

## RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche FA 608732 FR 0113050

DOCL	IMENTS CONSIDÉRÉS COMME PE	RTINENTS	Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de bes des parties pertinentes	soin,	3,20,7	a meomon par i ive
X,D	EP 1 055 760 A (RECH POUR L AU CERA S) 29 novembre 2000 (2000 * colonne 4, ligne 29 - ligne revendications 1,4-6,10; figur	-11-29) 40;	1-4	D04H11/08 D04H18/00
Α	EP 0 411 248 A (DILO KG MASCHF 6 février 1991 (1991-02-06) * revendication 1 *	OSKAR)	1-4	
А	US 5 239 734 A (JANUZEC GILLES 31 août 1993 (1993-08-31) * figure 4B *	ET AL)	1-4	
A	US 5 148 584 A (FEHRER ERNST) 22 septembre 1992 (1992-09-22) * revendications 1,2; figures		1-4	
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
				DO4H B60N
;				
		nent de la recherche		Examinateur
		uillet 2002	Mang	gin, S
X : partic Y : partic autre A : arrièr O : divul	TÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS culièrement pertinent à lui seul culièrement pertinent en combinaison avec un document de la même catégorie e-plan technologique gation non-écrite ment intercalaire	T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		

# ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0113050 FA 608732

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date d16-07-2002 Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche			Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP	1055760	Α	29-11-2000	FR EP	2794144 A1 1055760 A1	01-12-2000 29-11-2000
EP	0411248	A	06-02-1991	AT AT DE DE DE EP EP JP US	129532 T 122411 T 4022891 A1 59009053 D1 59009809 D1 0411248 A1 0411647 A1 2989867 B2 3220359 A 5144730 A	15-11-1995 15-05-1995 07-02-1991 14-06-1995 30-11-1995 06-02-1991 06-02-1991 13-12-1999 27-09-1991 08-09-1992
US	5239734	A	31-08-1993	FR AT AU BR CA DE DE DK WO EP ES JP	2649130 A1 95254 T 6032790 A 9007495 A 2058987 A1 69003681 D1 69003681 T2 479880 T3 9100382 A1 0479880 A1 2046789 T3 2991492 B2 5501135 T	04-01-1991 15-10-1993 17-01-1991 28-04-1992 31-12-1990 04-11-1993 27-01-1994 29-11-1993 10-01-1991 15-04-1992 01-02-1994 20-12-1999 04-03-1993
US	5148584	A	22-09-1992	AT AT AT CH DE FR GB IT JP JP AT	398212 B 401273 B 394217 B 108790 A 683619 A5 4114873 A1 2662187 A1 2244069 A ,B 1250399 B 2588448 B2 4228670 A 160690 A 250790 A	25-10-1994 25-07-1996 25-02-1992 15-09-1991 15-04-1994 21-11-1991 22-11-1991 20-11-1991 07-04-1995 05-03-1997 18-08-1992 15-12-1995 15-08-1991